

Votre patient souffre d'une pathologie tumorale

L'hospitalisation à domicile (HAD) vous accompagne dans sa prise en charge

Votre patient souhaite rentrer à domicile ou y rester et lutter contre la maladie entouré de ses proches.

L'HAD est la solution pour :

- surveiller et accompagner l'évolution de son état de santé;
- sécuriser les soins délivrés;
- réaliser des soins de support et de nursing;
- engager une démarche palliative;
- permettre un accompagnement social et un soutien psychologique.



CONTINUITÉ DES SOINS

24 h/24

7 j/7

365 j/365

POUR QUELS SOINS ?

- La **surveillance** :
 - des **effets secondaires d'une chimiothérapie ou radiothérapie**;
 - d'une **aplasie**;
 - de la **douleur** et de l'administration des traitements antalgiques notamment par pompe.
- La mise en place d'un **suivi nutritionnel** et d'une éventuelle **alimentation parentérale** ou **entérale**.
- Une **assistance respiratoire**.
- Des **pansements complexes** liés aux plaies, stomies et tout suivi post-chirurgical.
- Un **traitement intraveineux** (corticoïdes, antibiotiques, produits de la réserve hospitalière...) y compris sur chambre implantable si nécessaire.
- Des **soins de support** (EPO, facteurs de croissance, etc.).
- Des **soins de nursing**.
- Une **chimiothérapie orale**.

Et également, tous les soins justifiés par un état de santé pathologique ou une maladie chronique préexistante à la pathologie tumorale.

Dotée du statut d'établissement de santé, notre structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité qu'un hôpital ou une clinique.

Pour en savoir plus
www.hadfrance.fr



L'hospitalisation à domicile,
seule habilité à réaliser et administrer
au domicile des traitements de nature hospitalière,
délivre des soins complexes et techniques.

NOS GARANTIES

- **La coordination du parcours de soins** en associant étroitement le médecin traitant et les professionnels libéraux habituels du patient.
- **Le suivi quotidien et de proximité** grâce à une équipe de coordination mixte médicale et infirmière.
- **La continuité des soins** assurée par une astreinte téléphonique des infirmières coordinatrices pour faire intervenir un(e) infirmier(ère) au domicile du patient si besoin et/ou solliciter, jour et nuit, l'avis du médecin coordonnateur d'astreinte.
- **La mise en place au domicile du patient** de matériels et dispositifs médicaux adaptés à ses besoins.



Établissement de santé certifié par la HAS,
sans réserve et sans recommandation,
notre HAD vous garantit des soins de qualité en toute sécurité.



Les soins, matériels et médicaments prescrits dans le cadre d'une hospitalisation à domicile sont réglés par l'HAD et financés par l'Assurance maladie et, si besoin, la complémentaire santé

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

L'HAD assure également une aide psychologique, si votre patient ou son entourage en ressentent le besoin, et effectue également les démarches sociales pour que votre patient bénéficie des aides financières, humaines ou matérielles auxquelles il est éligible, afin de favoriser son maintien à domicile.



N'hésitez pas à nous solliciter

